



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question au Gouvernement n° 2455

[Texte de la question](#)

## AIDES À LA PRESSE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-George Buffet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**Mme Marie-George Buffet.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

« Sur toutes les pages lues / Sur toutes les pages blanches / Pierre sang papier ou cendre / J'écris ton nom », écrivait Paul Éluard. Dans toute la France, des millions de femmes et d'hommes ont aussi écrit son nom : liberté. Cette liberté, par et pour laquelle notre République s'est construite, cette liberté dont la liberté d'expression est une clé fondamentale, a été martyrisée, mercredi dernier, à *Charlie Hebdo*, mais elle n'a pas dit son dernier mot. Aujourd'hui, Charlie Hebdo est dans les kiosques de France et du monde. De ce magnifique acte de résistance la représentation nationale doit être garante. Charlie doit paraître mercredi prochain, et tous les mercredis qui suivront. Charlie ne peut s'arrêter faute de moyens.

Le drame que notre nation vient de vivre nous rappelle, en effet, que la liberté de chacun et de chacune dépend pour une grande part d'une presse pluraliste. Et le pluralisme repose sur le travail des journalistes, dont la nation doit assurer la protection et le secret des sources.

Monsieur le Premier ministre, une loi sur la presse est actuellement en débat. Ce serait l'honneur de notre Parlement d'en élever l'ambition et la portée. À la Libération, nos aînés, conscients de l'enjeu, avaient légiféré pour libérer la presse de la pression du marché. Les principes de solidarité et de coopération au service du bien commun et de la démocratie, fondés par cette loi, sont toujours d'actualité. Il y a urgence à agir. De nombreux titres de presse sont aujourd'hui en danger. Cela appelle des réponses d'ampleur. Car un journal qui disparaît, c'est le débat d'idées qui s'appauvrit. Charb nous le rappelait, en nous proposant un amendement sur les moyens attribués à la presse d'opinion. Alors, monsieur le Premier ministre, cet amendement, va-t-on le transcrire dans la loi ? Cela serait un geste fort pour que le pluralisme perdure et que de nouveaux journaux porteurs de confrontations d'idées voient demain le jour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SRC et écologiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

**Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication.** Vous avez raison, madame la députée Marie-George Buffet. Les événements récents, tragiques, nous rappellent à quel point nous devons rester viscéralement attachés au pluralisme de la presse et à la liberté d'expression. Nous avons eu, vous l'avez rappelé, l'occasion d'en débattre, lors de la discussion dans ce même hémicycle de la proposition de loi de Michel Françaix, relative à l'AFP et à la modernisation de la presse. Par ailleurs, j'avais été moi aussi, dès ma

nomination, à la demande du Premier ministre Manuel Valls, interpellée sur la question de notre système d'aides à la presse et, dès mon arrivée, j'ai entamé une réflexion sur la façon dont nous pouvons le moderniser.

La rédaction de *Charlie Hebdo*, Charb et Bernard Maris, avaient été reçus par mes services il y a fort peu de temps, et nous avons ensemble examiné les moyens d'assurer la pérennité de ce titre, une pérennité qui, plus que jamais, est absolument indispensable. Nous avons commencé à y réfléchir. *Charlie Hebdo* était éligible à un certain nombre d'aides à la presse, celles dont bénéficient l'ensemble des hebdomadaires de la presse d'information politique et générale, que ce soient la TVA à taux super-réduit ou encore les tarifs postaux bonifiés, mais, vous avez raison, j'ai souhaité également, au mois de novembre, engager une réflexion pour approfondir ce travail et faire en sorte que *Charlie Hebdo* mais aussi d'autres titres – je pense en particulier au *Monde diplomatique* – puissent bénéficier des aides directes, comme les aides au pluralisme. Aujourd'hui, le bénéfice de celles-ci est réservé aux quotidiens, ce n'est pas suffisant, notamment quand on pense à ces titres dont la parution est hebdomadaire ou mensuelle.

Soyez donc assurée, madame la députée, que nous mettons tout en œuvre, que ce gouvernement met tout en œuvre pour assurer le pluralisme et la liberté d'expression dans notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2455

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 janvier 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 janvier 2015](#)